

lent du document à l'étude sont les mêmes que nous avons acceptés en signant la Charte des Nations Unies. Toutefois les négociations en cours depuis quelques mois ont pour objet d'assurer aux nations démocratiques une autre forme de sécurité collective qui s'impose dans le cadre de l'ONU, du fait que le Conseil de sécurité n'a pas pris des mesures efficaces en vue de maintenir la paix et d'enrayer l'agression de la manière convenue et esquissée dans la Charte.

Nous regrettons tous que, la sécurité collective universelle n'ayant pas été établie, il ait fallu recourir à un pacte régional. J'essaierai tout à l'heure de démontrer pourquoi cela s'imposait, mais auparavant je souligne un aspect de la question qui, à mon avis et de l'avis de mon parti, revêt une importance primordiale. Il est d'ailleurs mentionné dans une déclaration du conseil national de la C.C.F. que j'ai citée à la Chambre le 31 janvier dernier. La voici :

La C.C.F. est convaincue que de simples alliances militaires ne peuvent garantir la paix. Le rétablissement économique doit continuer d'être l'objectif principal.

A mon avis, c'est rigoureusement vrai. On ne devrait pas permettre qu'aucune mesure prise ou envisagée sous l'empire du pacte à l'étude puisse gêner le relèvement économique de l'Europe occidentale et du monde. Dans les circonstances actuelles, et vu l'état du monde, un certain réarmement s'impose, mais ce serait assurément pure folie de croire que les armements, aux dépens du relèvement et du bien-être économiques, puissent constituer les assises de la paix, si nécessaires soient-ils à sa sauvegarde. La C.C.F. prie donc le Gouvernement de ne pas transiger sur ce point. Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) prendra la parole, j'espère qu'il pourra nous donner l'assurance qu'on agira ainsi.

Ceux d'entre nous qui ont assisté à la conférence de San-Francisco espéraient et croyaient que les nations victorieuses s'uniraient en vue de prévenir l'agression, de mettre fin à la menace de la guerre et de jeter les fondements de cette paix durable que les hommes et les femmes de bonne volonté suppliaient le ciel de leur accorder. Mais au moment même où nous assistions à la conférence de San-Francisco, certains signes laissaient voir que l'entente comporterait certaines difficultés. Le premier ministre (M. St-Laurent), le député de Peel (M. Graydon) et d'autres qui assistaient se rappelleront la disparition, rapportée à l'époque par les journaux, de seize membres de la résistance polonaise qui, munis d'un sauf-conduit, s'étaient rendus à Moscou pour y discuter la situation en Pologne. Cet

incident avait suscité de vives inquiétudes parmi tous ceux qui participaient à la conférence. Le premier ministre et d'autres se souviendront sans doute qu'à toutes les demandes de renseignements faites à cette époque, la délégation soviétique répondait par le silence ou par un haussement d'épaules. Bon nombre d'entre nous, qui connaissaient la situation, en avaient conçu de graves inquiétudes.

Peu après, un gouvernement travailliste arrivait au pouvoir en Angleterre. Nous savons qu'il croyait fermement à la possibilité de s'entendre avec l'Union soviétique en ce qui concerne les problèmes essentiels. Mais, au bout de bien peu de temps, on se rendit compte que le gouvernement communiste et ses partis dans tous les pays du monde avaient engagé une violente offensive contre les gouvernements socialistes démocratiques et leurs partis partout où ils se trouvaient. C'est à cause de cela et à cause des violentes attaques dont ont été l'objet des gouvernements socialistes démocratiques, auxquelles nous avons assisté avec une inquiétude grandissante à l'automne de 1946, qu'on comprit que le monde faisait face à des difficultés bien plus grandes que celles qu'on avait prévues à San-Francisco. Toutes tentatives en vue de réaliser l'accord au sein du Conseil de sécurité et de régler les différends internationaux au moyen de cet organisme ont été mises en échec, le plus souvent par le recours au veto. Qu'on me permette de rappeler l'inquiétude avec laquelle les délégués canadiens à la conférence de San-Francisco en sont venus, dans leurs réunions privées, à la conclusion qu'il fallait accepter le veto pour réaliser l'Organisation des Nations Unies.

Cet après-midi le premier ministre a consigné au compte rendu une déclaration que je n'ai pas oubliée, c'est-à-dire l'appel fait, à l'Assemblée générale en octobre 1946, par le Canada et les petites nations au Conseil de sécurité, lui demandant de réunir les états-majors, comme il l'a dit alors, puisqu'autrement il faudrait s'armer de nouveau et le rétablissement même de tous nos pays pourrait s'en trouver gêné et peut-être indéfiniment retardé. Je me rappelle qu'on a demandé, surtout le Canada et les autres petites nations, la réunion des états-majors des grandes puissances afin d'organiser une force policière internationale commune, et que les délégués soviétiques ont fait la sourde oreille. Nous savons également que tous les efforts tentés en vue de régler l'énergie atomique, en tant que menace potentielle à la sécurité du monde, ont échoué. J'ai suivi attentivement le débat qui a eu lieu à l'Assemblée générale au début de décembre 1946, quand la Russie a bloqué toutes les propositions relatives au